



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



**ARRETE MODIFICATIF FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A
CONCOURIR A L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE DE L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE
Session 2026**

**Spécialité « espaces naturels, espaces verts »
Option « Employé polyvalent des espaces verts et naturels »**

Madame la Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot (CDG46), en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Occitanie ;

- VU le Code Général de la Fonction Publique, et plus précisément le Livre 3 de la partie Législative et Règlementaire ;
- VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- VU le décret n°2007-114 du 29 Janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;
- VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;
- VU le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;
- VU l'arrêté interministériel du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe en application de l'article 3 du décret n°2007-108 du 29 janvier 2007 ;
- VU l'arrêté SC25_04_07 portant ouverture de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – session 2026 – spécialité « espaces naturels, espaces verts », option « employé polyvalent des espaces naturels et verts » ;

CDGFPT du LOT
12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95
Courriel : contact@cdg46.fr
Site : www.cdg46.fr
Siret : 284 600 020 00028



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600020-20260127-SC26_01_02-AR
Reçu le 27/01/2026
Publié le 27/01/2026

- VU l'arrêté SC25_10_10 fixant la composition des correcteurs de l'épreuve écrite ainsi que du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2eme classe - session 2026 ;
- VU l'arrêté SC25_10_11 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2eme classe - session 2026 ;
- VU l'arrêté SC25_10_12 fixant l'organisation de l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2eme classe - session 2026 ;
- VU la charte régionale des Centres de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la région Occitanie ;
- VU le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le CDG46 ;

CONSIDÉRANT l'instruction des pièces complémentaires attendues au plus tard le jeudi 22 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que sur les 111 candidats ayant transmis un dossier d'inscription :

- 104 candidats sont admis à concourir ;
- 6 candidatures ont été refusées à la suite de la non-présentation des pièces complémentaires attendues.
- 1 candidat ne peut se présenter à l'examen car les conditions d'ancienneté et / ou de grade et / ou d'échelon ne sont pas remplies ;

ARRETE

Article 1^{er} - Candidats admis à concourir

La liste des candidats admis à se présenter à l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe (avancement de grade) dans la spécialité « espaces naturels, espaces verts » - option : Employé polyvalent des espaces verts et naturels – session 2026 est 104 candidats dont les noms suivent (voir liste annexée).

Article 2 - Publicité et exécution

Madame la Présidente du CDG46 est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame la Préfète du Lot au titre du contrôle de la légalité, aux Centres de Gestion de l'Occitanie et affiché sur le site internet du CDG46.

A Pradines, le 27/01/2026.

La Présidente du CDG46

Madame Véronique ARNAUDET

CDGFPT du LOT
12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95
Courriel : contact@cdg46.fr
Site : www.cdg46.fr
Siret : 284 600 020 00028

Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 65 73 57 57 ; Fax : 05 65 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



**LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR A L'EPREUVE
D'ADMISSIBILITÉ DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU
GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE
Session 2026**

**Spécialité « espaces naturels, espaces verts »
Option « Employé polyvalent des espaces verts et naturels »**

Par ordre alphabétique

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Statut</i>
ADELL	Florian	ADMIS A CONCOURIR
ALBARET	Lise	ADMIS A CONCOURIR
ARTIGUE	Clement	ADMIS A CONCOURIR
AVERSENQ	Ludovic	ADMIS A CONCOURIR
BEFFARA	Thierry	ADMIS A CONCOURIR
BEN HAIM	Stéphane	ADMIS A CONCOURIR
BENEDET	Quentin	ADMIS A CONCOURIR
BERGON	Anthony	ADMIS A CONCOURIR
BISSIERES	Sébastien	ADMIS A CONCOURIR
BONNAFOUS	Lola	ADMIS A CONCOURIR
BOUSCARY	Simon	ADMIS A CONCOURIR
BRIÈRE	Jérôme	ADMIS A CONCOURIR
CABARROT	Nicolas	ADMIS A CONCOURIR
CADILHAC	Julien	ADMIS A CONCOURIR
CALAZEL	Jonathan	ADMIS A CONCOURIR
CAPELLE	Nicolas	ADMIS A CONCOURIR
CARRARA	Jessica	ADMIS A CONCOURIR
CARRÉ	Laure	ADMIS A CONCOURIR
CAVALIE	Julien	ADMIS A CONCOURIR
CHALARD	Jeremy	ADMIS A CONCOURIR
CHAUSSADE	Léa	ADMIS A CONCOURIR
COUDERC	Romain	ADMIS A CONCOURIR
COUDERC-TURQ	Benoît	ADMIS A CONCOURIR
CROUZIL	Yannick	ADMIS A CONCOURIR
CURVALE	Yohann	ADMIS A CONCOURIR
D ESPOSITO	Tony	ADMIS A CONCOURIR
DARIO	Ludovic	ADMIS A CONCOURIR
DAVID	Jean-François	ADMIS A CONCOURIR
DELPRAT	Mathieu	ADMIS A CONCOURIR
DERBIER	Marin	ADMIS A CONCOURIR
DEYDIER	Sebastien	ADMIS A CONCOURIR
DHERBECOURT	Jeremie	ADMIS A CONCOURIR
DUPUY	Louis-Nicolas	ADMIS A CONCOURIR
DURAND	Boris	ADMIS A CONCOURIR
ETEVE	Jean-Pierre	ADMIS A CONCOURIR
FAURE	Cédric	ADMIS A CONCOURIR

CDGFPT du LOT
12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95
Courriel : contact@cdg46.fr
Site : www.cdg46.fr
Siret : 284 600 020 00028



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



CDGFPT du LOT
12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95
Courriel : contact@cdg46.fr
Site : www.cdg46.fr
Siret : 284 600 020 00028

AR Prefecture

046-284600020-20260127-SC26_01_02-AR
Reçu le 27/01/2026
Publié le 27/01/2026

GALLAIS	Jean-Paul	ADMIS A CONCOURIR
GAMEL	Audrey	ADMIS A CONCOURIR
GIORDANA	Mickaël	ADMIS A CONCOURIR
GRAIGNE	Damien	ADMIS A CONCOURIR
GREGORY	Marc	ADMIS A CONCOURIR
JULIA	Ludovic	ADMIS A CONCOURIR
KECMAN	Julien	ADMIS A CONCOURIR
LAGRANGE	Bastien	ADMIS A CONCOURIR
LASHERAS	David	ADMIS A CONCOURIR
LAURIOL	Camille	ADMIS A CONCOURIR
LAVERGNE	Arnaud	ADMIS A CONCOURIR
LE CAM	Nicolas	ADMIS A CONCOURIR
LECOINTE	Nicolas	ADMIS A CONCOURIR
LECOQ	Nicolas	ADMIS A CONCOURIR
LOPEZ	Nikolas	ADMIS A CONCOURIR
LUCAS	Pascal	ADMIS A CONCOURIR
MARC	Stéphane	ADMIS A CONCOURIR
MARCELLIN	Mickael	ADMIS A CONCOURIR
MARTY	Michel	ADMIS A CONCOURIR
MICHON	Romain	ADMIS A CONCOURIR
MIRC	Gauthier	ADMIS A CONCOURIR
MORANGE	David	ADMIS A CONCOURIR
MORIN	Alexandre	ADMIS A CONCOURIR
MOSSER	Joachim	ADMIS A CONCOURIR
MOSTEFAI	Tarik	ADMIS A CONCOURIR
MOULIN	Florian	ADMIS A CONCOURIR
NICOLAS	Damien	ADMIS A CONCOURIR
NORROY	Fabrice	ADMIS A CONCOURIR
NORTHWOOD	Sophie	ADMIS A CONCOURIR
OLIVE	Julien	ADMIS A CONCOURIR
PARDE	Jimmy	ADMIS A CONCOURIR
PAULET	Oceane	ADMIS A CONCOURIR
PAYAN	Rémi	ADMIS A CONCOURIR
PERCHERON	Dorian	ADMIS A CONCOURIR
PERILHOU	Adrien	ADMIS A CONCOURIR
PERRIER	Christian	ADMIS A CONCOURIR
POISSON	Chris	ADMIS A CONCOURIR
PONS	Sébastien	ADMIS A CONCOURIR
PONSOLLE	Patrice	ADMIS A CONCOURIR
POSE	Vincent	ADMIS A CONCOURIR
POULIER	Laurent	ADMIS A CONCOURIR
PRAT	Emilie	ADMIS A CONCOURIR
PUJOL	Alexandre	ADMIS A CONCOURIR
RAVERA	Thierry	ADMIS A CONCOURIR
RENAILLER	Gaetan	ADMIS A CONCOURIR
RIBAUT	Adeline	ADMIS A CONCOURIR
RODRIGUEZ	Benjamin	ADMIS A CONCOURIR



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600020-20260127-SC26_01_02-AR
Reçu le 27/01/2026
Publié le 27/01/2026

ROUGEOT	Thibault	ADMIS A CONCOURIR
ROUQUETTE	Mathieu	ADMIS A CONCOURIR
ROURERA	Yann	ADMIS A CONCOURIR
SERRES	Agathe	ADMIS A CONCOURIR
SERRES	Frédéric	ADMIS A CONCOURIR
SEVERAC	Jean	ADMIS A CONCOURIR
SIEURAC	Loïc	ADMIS A CONCOURIR
SISOUVANTHONG	Steven	ADMIS A CONCOURIR
STROE	Constantin	ADMIS A CONCOURIR
SYLVESTRE	Cyril	ADMIS A CONCOURIR
TALLET	Clément	ADMIS A CONCOURIR
TEYCHENNE	Vincent	ADMIS A CONCOURIR
THISSANDIER	Aurélien	ADMIS A CONCOURIR
THOMAS	Kevin	ADMIS A CONCOURIR
TOURNIER	Eric	ADMIS A CONCOURIR
UHMANN	Camille	ADMIS A CONCOURIR
VALES	Emilie	ADMIS A CONCOURIR
VALLIER	Loïc	ADMIS A CONCOURIR
VILLAS	Jimmy	ADMIS A CONCOURIR
VIREBAYRE	Mickaël	ADMIS A CONCOURIR
ZIANI	Ziane	ADMIS A CONCOURIR

Total : 104 candidats

La Présidente du CDG46,

Madame Veronique ARNAUDET

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : contact@cdg46.fr

Site : www.cdg46.fr

Siret : 284 600 020 00028